

**PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2012**

Affiché le 28 juin 2012

APPROBATION DU PROCES VERBAL N° 29 DE LA SEANCE DU 28 MARS 2012

Par 29 voix Pour et 1 abstention, le Conseil municipal approuve ce procès verbal.

**AVIS SUR L'ARRETE PREFECTORAL N° 2012-PREF-DRCL-275 DU 25 AVRIL 2012
PORTANT PROPOSITION D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE**

Par 27 voix Pour et 4 voix Contre, le Conseil municipal émet un avis favorable à l'arrêté préfectoral n° 2012-PREF-DRCL-275 du 25 avril 2012 portant proposition d'extension du périmètre de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne ainsi qu'un avis défavorable à l'intégration de toute commune contre sa volonté.

**COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL : VILLE, ASSAINISSEMENT, EAU
POTABLE -EXERCICE 2011**

Par 27 voix pour et 4 abstentions, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal, exercice 2011.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Par 27 voix Pour et 4 voix Contre, le Conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2011.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2011

Par 27 voix Pour et 4 voix Contre, le Conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement d'un montant de 4 215 549,51 € à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour un montant de 2 343 688,09 € pour couvrir les dépenses d'investissement 2011 et à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002) pour un montant de 1 871 861,42 €.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Par 27 voix Pour et 4 voix Contre, le Conseil municipal approuve le compte administratif, budget annexe assainissement de l'année 2011.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2011

Par 27 voix Pour et 4 voix Contre, le Conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement d'un montant de 530 256,70 € à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002).

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Par 27 voix Pour et 4 voix Contre, le Conseil municipal approuve le compte administratif, budget annexe eau potable de l'année 2011.

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE - AFFECTATION DES RESULTATS ANNEE 2011

Par 27 voix Pour et 4 voix Contre, le Conseil municipal affecte le résultat de fonctionnement d'un montant de 212 144,18 €, à la section d'investissement (ligne budgétaire 1068) pour un montant de 203 535,63 € pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, et à la section de fonctionnement (ligne budgétaire 002) pour un montant de 8 608,55 €.

BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES ANNEE 2011

Le Conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2011.

**FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE 2011 :
RAPPORT D'UTILISATION**

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT INTERIEUR D'UN EQUIPEMENT PERISCOLAIRE A VOCATION MULTISERVICES : SIGNATURE D'AVENANTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la passation des avenants au marché de travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants avec les entreprises retenues et tous les actes y afférents.

IMPLANTATION DE 10 CAMERAS DE VIDEO- PROTECTION URBAINE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ETAMPES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Par 27 voix Pour et 4 voix Contre, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à l'implantation de 10 caméras de vidéo protection urbaine sur le territoire de la commune avec la société SPIE dont les capacités techniques et financières répondent aux souhaits de la collectivité pour un montant de 449.528,38 €/TTC, inférieur à l'estimation, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

REPRISE PAR LA COMMUNE DES ACTIVITES DU CENTRE SOCIAL DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE

Par 28 voix Pour et 3 abstentions, le Conseil municipal approuve la reprise des activités du Centre Social CAF, l'intégration de deux agents de la CAF au sein des Services Communaux et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

DENOMINATION DE LA MAISON DE QUARTIER / CENTRE SOCIAL EMMAÛS SAINT-MICHEL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination « Camille CLAUDEL » pour la nouvelle Maison de Quartier, Centre Social Emmaüs/Saint Michel et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

CREATION ET DENOMINATION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS DE PROXIMITE SANS HEBERGEMENT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement au sein de la Maison de Quartier des Emmaüs/Saint Michel, approuve la dénomination « L'Enfant Prodigue », autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents et à solliciter toutes subventions susceptibles d'être allouées.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - DISPOSITIF "VILLE VIE VACANCES" - PROJETS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2012

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets et leur contribution à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, sollicite une subvention auprès des différents partenaires pour l'action considérée, autorise la prise en charge du solde de l'action communale en cas de défaillance éventuelle des co-financeurs, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - APPEL A PROJETS - PROJETS COMMUNAUX - DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2012

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets et leur contribution de principe à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la ville d'Etampes, sollicite une subvention auprès des différents partenaires, décide de prendre en charge le solde des actions communales en cas de défaillance éventuelle de l'un des co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - APPEL A PROJETS - PROJETS ASSOCIATIFS – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2012

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les projets retenus par le Comité technique et leur contribution de principe à la mise en œuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, décide, d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires au versement des subventions associatives, décide de verser ces subventions au bénéfice des associations porteuses de ces projets et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

APPEL A PROJETS DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE - "DU LOCAL A L'EUROPE"

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et l'ensemble des actions qui le compose, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, certifie la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES CONTRIBUANT AUX FRAIS DE TRANSPORT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 2 500 euros à l'association Etampes Rugby Club pour concourir aux frais de transport de 40 enfants de 12 à 15 ans pour un stage organisé dans les Pyrénées Atlantiques, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 225 euros au Basket Club Etampoï pour une sortie au Palais Omnisports de Paris-Bercy ainsi que 350 euros pour l'association sportive du Collège de Guinette pour un séjour à Buthiers.

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL ET URBAIN ENTREPRISES EN 2011 ET LES MOYENS QUI Y SONT AFFECTES

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2012

Par 31 voix Pour et 1 abstention, le Conseil municipal décide d'attribuer des subventions aux associations d'après le tableau ci-dessous :

ASSOCIATION	SUBVENTION
Association « Actuel Rock » : aider de jeunes artistes étampoï à promouvoir leurs activités dans le domaine du rock et de la musique actuelle (tournées, studio de répétition, communication...)	8 000 €
Société Nouvelle des Chasseurs de Saint Martin d'Etampes : aide déterrage des renards dans la vallée de la Chalouette.	650 €
Association pour le Don du Sang bénévole d'Etampes : subvention exceptionnelle de fonctionnement.	500 €
Association « Rec'Action » : subvention de fonctionnement.	400 €
Association « Les Copines d'abord » : subvention de fonctionnement.	350 €
TOTAL	9 900 €

CENTRE SOCIAL ESPACE JEAN CARMET - DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter le comité départemental des C.L.A.S afin d'obtenir, pour la poursuite des activités, des subventions au taux le plus élevé possible et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

DEMANDE DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « COLLECTIF TEMPS LIBRE »

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter la Caisse d'Allocation Familiale de l'Essonne dans le cadre du dispositif "Collectif Temps Libre", afin d'obtenir pour la poursuite des activités, des subventions au taux le plus élevé possible.

SAISINE DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR EXAMEN DU CHOIX DU MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (COLLECTE DES EAUX USEES ET PLUVIALES)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux afin qu'elle se prononce sur le choix du mode de gestion du service public d'assainissement et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE PRESENTEE PAR LA SOCIETE COMPOST SUD ESSONNE

Par 28 voix Pour et 4 abstentions, le Conseil municipal émet un avis défavorable à ce projet d'extension.

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE CANALISATION : CHEMIN DE LA FERTE ALAIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à la constitution de la servitude de canalisations au profit de la ville sur la parcelle cadastrée section AR n°100 appartenant à Madame Thérèse LE NAOUR VAN DE MAELE et Madame Cécile VAN DE MAELE, dit que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de la Commune.

MISE A DISPOSITION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC - PLACE DE L'OUCHE – POUR L'INSTALLATION D'UN TRANSFORMATEUR ELECTRIQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition d'une partie du domaine public, Place de l'Ouche, au profit d'ERDF en vue de l'édification d'un transformateur, autorise ERDF à déposer une demande de déclaration préalable pour la construction d'un poste de transformation, dit que les modalités de mise à disposition seront régies par une convention, que l'emprise nécessaire sera déterminée par un géomètre et que les frais de géomètre relatifs à l'établissement du périmètre d'emprise seront à la charge d'ERDF, autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la présente mise à disposition.

OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT MICHEL : CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT D'EMMAUS HABITAT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder la propriété cadastrée section n° AD 151 et 155 à EMMAUS HABITAT, à l'exception de l'emprise de la future voie, pour un montant de 790 000 euros moins 100 000 euros de frais de dépollution, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession au profit d'EMMAUS HABITAT et tous les actes afférents et notamment la promesse de vente et dit que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge d'EMMAUS HABITAT.

MOTION : SCHEMA DEPARTEMENTAL DE VOIRIE : NON AU NOUVEAU TRANSFERT DE CHARGES DECIDE PAR LA MAJORITE DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette motion et s'insurge énergiquement contre la décision de la majorité du Conseil général qui remet en cause le mode de financement des travaux de modernisation et de développement de la voirie départementale, exige le retrait et l'annulation de cette délibération inéquitable, discriminatoire entre les différents territoires du Département et contraire à toutes les législations et réglementation en vigueur, et apporte son soutien à toutes les actions, notamment juridiques, engagées vers cet objectif fondé sur la défense de l'intérêt général et de la solidarité entre tous les territoires essonniers.

POINT INFORMATION : PLAN CANICULE 2012

Le Conseil municipal prend acte du plan canicule 2012